



# RAPPORT ESG 2021

LOI ENERGIE-CLIMAT – ARTICLE 29

Décembre 2022

**LATOUR CAPITAL**  
OPERATIONAL EQUITY

# TABLE DES MATIERES

---

<b>RAPPORT ESG 2021</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>1. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE</b>	<b>5</b>
DEMARCHE GENERALE ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIETE DE GESTION	5
STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	7
ENGAGEMENTS ESG ENVERS LES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES	7
ADHESION DE L'ENTITE A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE	11
<b>2. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ</b>	<b>12</b>
DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE	12
ACTIONS MENEES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES DE L'ENTITE	13
<b>3. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE</b>	<b>14</b>
CONNAISSANCES, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE	14
INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION	15
INTEGRATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DE L'ENTITE	16
<b>4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE</b>	<b>17</b>
STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES SOCIETES EN PORTEFEUILLE	17
EXERCICE DES DROITS DE VOTE	18
DECISIONS PRISES EN MATIERE DE STRATEGIE D'INVESTISSEMENT, NOTAMMENT EN MATIERE DE DESENGAGEMENT SECTORIEL	18
<b>5. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE L'ACCORD DE PARIS 20</b>	<b>22</b>
<b>6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE</b>	<b>22</b>
<b>7. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES</b>	<b>24</b>
<b>8. VISION CONSOLIDEE DES ENJEUX ESG ET DE LA CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>25</b>
<b>9. PERFORMANCE ESG 2021 DU PORTEFEUILLE</b>	<b>27</b>
<b>CONTACTS</b>	<b>32</b>

DISCLAIMER

*Ce document a été préparé en collaboration avec des consultants ESG sur la base des informations communiquées par Latour Capital et ses participations, sur l'année 2021.*

# RAPPORT ESG 2021

---



## Introduction

**Latour Capital**, en tant qu'investisseur professionnel, conçoit son rôle comme celui d'un catalyseur d'accélération et de transformation. Nous sommes également convaincus que la performance des entreprises que nous accompagnons ne peut s'entendre de manière déconnectée de l'impact qu'elles génèrent sur l'environnement, sur leurs collaborateurs et sur la société dans son ensemble. Par conséquent, nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'actionnaire de veiller à la soutenabilité de leurs modèles économiques. Le respect des Hommes et de l'Environnement doit être présent à chaque phase de notre métier. Nous veillons constamment à ce que les thématiques ESG trouvent leur place dans la stratégie des sociétés que nous soutenons. Fidèles à notre esprit entrepreneurial, nous sommes persuadés que cet état d'esprit responsable est créateur de valeur sur le long terme.

Le développement durable étant un élément clé dans le développement à long terme des entreprises, Latour Capital prend systématiquement en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement.

Par ailleurs, notre attachement à ces enjeux ESG nous a naturellement conduits à prendre des engagements publics : Latour Capital est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis 2012, et a adhéré à la Charte de France Invest en 2011. Plus récemment, Latour Capital est devenu signataire de la Charte Parité de France Invest visant à promouvoir la parité femmes-hommes, dans notre équipe comme au sein des entreprises de notre portefeuille. Nous avons également adhéré à l'Initiative Climat International en 2021.

Nous continuons de progresser vers une intégration plus forte des thématiques ESG dans notre métier. Ce rapport a pour but de vous présenter nos principales réalisations ainsi que celles de nos participations en matière d'ESG sur l'année 2021.



Le présent rapport répond aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat, et présente les principales réalisations de Latour Capital ainsi que celles de nos participations en matière ESG sur l'année 2021.

## 1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance



### Démarche générale et stratégie d'investissement de la société de gestion

Depuis maintenant 10 ans, Latour Capital soutient des entreprises dans leur développement et leur croissance durable. Fondée par Cédric Bannel, Philippe Leoni et Alain Madelin, Latour Capital a su se construire une identité entrepreneuriale et innovante, à laquelle s'ajoute une vision opérationnelle forte, fondée sur l'expérience multisectorielle de ses dirigeants.

Didier Gaudoux et Maxime Gutton, associés, apportent respectivement une solide expertise opérationnelle et un savoir-faire transactionnel de premier plan à l'équipe dirigeante de Latour Capital qui met son ADN entrepreneurial, son expertise, et ses réseaux de contacts au service du développement des sociétés accompagnées. La politique ESG de Latour Capital et des fonds est sous la responsabilité de Didier Gaudoux.

Depuis sa création en 2011, Latour Capital a porté une attention particulière aux enjeux de durabilité. Sa vision est fondée sur un **équilibre entre le respect des Hommes et le respect de l'Environnement**. Latour Capital s'attache à être un acteur engagé sur les dimensions sociale et environnementale, tant au niveau de la société de gestion que celui des sociétés en portefeuille.

En tant que **catalyseur d'accélération et de transformation**, Latour Capital accompagne des entreprises afin d'améliorer leur degré de maturité sur les enjeux ESG et ainsi les rendre plus résilientes et prospères. Nous souhaitons renforcer leurs perspectives de création de valeur sur le long terme. Nous sommes convaincus que la performance des entreprises est indissociable de la prise en compte des impacts de leur activité générés sur l'environnement, sur leurs collaborateurs et sur la société en général. Notre démarche ESG vise autant à préserver notre environnement qu'à protéger la valeur de nos sociétés. Ainsi, nous intégrons systématiquement des considérations environnementales, sociales, de gouvernance et de droits humains tout au long de nos processus d'investissement.

Latour Capital gère aujourd'hui<sup>1</sup> plus de 1 900 M€ d'actifs, répartis à travers trois fonds principaux :

---

<sup>1</sup> Au 30/09/2022. Au 31/12/2021, Latour Capital détenait 1 600 M€ d'actifs sous gestion.

Latour Capital I	Latour Capital II	Latour Capital III
(115 M€)	(306 M€)	(827 M€)
levé en 2012 et intégralement investi dans 7 sociétés entre 2011 et 2015.	levé en novembre 2015 et intégralement investi dans 6 sociétés entre 2015 et 2019.	levé en novembre 2020 et investi dans 6 sociétés avant la fin de l'exercice 2021 (et 1 société supplémentaire depuis la fin de l'exercice 2021, soit 7 sociétés à la date de publication de ce rapport).

Cinq fonds de co-investissement totalisant 724M€ complètent ces actifs sous gestion.

9 sociétés constituent le portefeuille pour la période couverte par le présent rapport :



Au cours de l'année 2021 et début 2022, 3 sociétés sont sorties de nos portefeuilles : Yellow Korner, ERI et Atlas for Men – et ne sont donc pas présentées dans ce rapport. A l'inverse, 4 nouvelles sociétés sont entrées en portefeuille : Kandelium, Funecap, Omni-Pac et Groupe RG<sup>2</sup> - et font l'objet d'une analyse détaillée.

Latour Capital s'assure que les sociétés en portefeuille intègrent pleinement les enjeux actuels en s'appuyant sur les données ESG directement collectées auprès d'elles. Latour Capital se base ainsi sur une majorité de données ESG réelles et s'engage à préciser leur proportion lors du prochain exercice.

Latour Capital poursuit sa **démarche continue d'amélioration et de progrès sur les thématiques ESG**. Afin d'aligner la démarche ESG de Latour Capital avec les réglementations françaises et européennes, nous travaillons actuellement à une nouvelle feuille de route ESG pour être chaque année encore plus responsable.

<sup>2</sup> Latour Capital a également fait l'acquisition de Hygie31, un acteur majeur du secteur de la santé et du bien-être, au second semestre 2022. Cette société n'est pas présentée dans le cadre de ce Rapport ESG 2021.





## Stratégie d'investissement

Latour Capital est une société de gestion indépendante, active sur le segment des *mid* et *large cap* du capital investissement français et dédiée à des opérations de capital-développement ou de *Leverage Buy-Out* (LBO) dans des sociétés de croissance. Nos secteurs d'activités cibles sont l'industrie, les services aux entreprises et aux particuliers et le numérique.

Le développement durable étant un élément clé pour Latour Capital dans le **développement à long terme des entreprises**, la firme a adopté une approche responsable et rigoureuse de la question. Les considérations liées à l'ESG sont systématiquement intégrées à **chaque étape du processus d'investissement**, depuis l'identification des opportunités d'investissement (politique d'exclusion), la phase de pré-investissement (due diligence ESG), la phase de détention (*reporting* et plans d'action ESG) et la phase de sortie (caractéristiques de performance ESG)<sup>3</sup>.

Avant l'investissement et pendant la phase de détention, Latour Capital considère, examine et surveille les principaux impacts négatifs et les risques de durabilité de ses investissements, comme décrit dans sa politique ESG. Conformément à sa philosophie, Latour Capital s'assure que la société cible n'est pas concernée par la liste d'exclusion sectorielle et n'opère dans aucun pays faisant l'objet de sanctions internationales ou figurant sur la liste des pays et territoires non coopératifs. Nous utilisons une grille d'analyse interne de pré-investissement pendant la phase de due diligence pour évaluer les risques et opportunités ESG de l'entreprise cible. Latour Capital réalise systématiquement une due diligence ESG lors de chaque investissement des fonds qu'elle gère.

Une fois qu'un investissement a été conclu, un **plan d'action annuel dédié aux enjeux ESG** est élaboré par l'équipe de gestion de l'entreprise – avec la contribution substantielle de Latour Capital. Ce plan est revu trimestriellement et une évaluation des progrès est conduite annuellement. L'entreprise est consciente que les efforts entrepris pour réduire ses risques et impacts négatifs devront être maintenus dans le temps, afin que les résultats soient continuellement améliorés sur les questions de durabilité.

Une fois par an, Latour Capital s'engage à envoyer un questionnaire dédié à toutes les entreprises de son portefeuille pour leur demander de rendre compte des indicateurs clés de performance liés au développement durable.

## Engagements ESG envers les différentes parties prenantes

Latour Capital publie sur son site internet (<https://www.latour-capital.fr/>) des informations relatives à la démarche ESG qui présentent notamment la Politique ESG de Latour Capital et le Rapport ESG (publié annuellement).



### Envers les investisseurs

Nous nous engageons à traiter nos investisseurs avec équité et à faire preuve de transparence à leur égard, en leur fournissant des informations claires et justes sur nos pratiques d'investissement et les enjeux ESG tout au long du processus d'investissement. Nous nous

<sup>3</sup> Politique ESG de Latour Capital disponible ci-après : <https://www.latour-capital.fr/qui-sommes-nous>

engageons à leur rendre des comptes sur la performance ESG des sociétés en portefeuille et à les avertir en cas d'incident.

Une procédure a été formalisée afin de décrire les modalités de cette prise en compte, à chaque étape du cycle d'investissement.

- **Rapport ESG** publié annuellement ;
- Réponse systématique aux **questionnaires ESG** de nos investisseurs et à leurs questions ad-hoc ;
- 100% des 4 sociétés acquises en 2021 ont fait l'objet d'une **Due diligence ESG spécifique** ;
- Compte rendu trimestriel des **principales réalisations et des bonnes pratiques de durabilité** des entreprises du portefeuille ;
- **Alerte en cas d'incident ESG significatif** au sein du portefeuille, conformément aux procédures internes.

A compter de 2022, Latour Capital systématise la réalisation de **Due Diligence ESG** « buy-side », afin de renforcer sa maîtrise des enjeux ESG dans le cadre des process d'investissement.



### Envers les sociétés en portefeuille

Nous mettons notre esprit entrepreneurial au service des dirigeants et des entreprises et nous nous engageons à les accompagner dans leur projet de développement.

Latour Capital a également mis en place les procédures pour s'assurer que les thématiques ESG trouvent leur place dans la stratégie mise en œuvre au sein de nos sociétés. L'intégration de la performance ESG parmi les critères déterminant la rémunération variable des dirigeants que nous accompagnons en est un exemple. Au début de l'année 2021, Latour Capital a demandé aux sociétés en portefeuille d'identifier un responsable ESG parmi le *top management*, afin de mieux les responsabiliser sur ces enjeux. Lors de la structuration des plans de rémunération, Latour Capital s'assure que les dirigeants jouent un rôle central dans la sélection des critères ESG qualitatifs et quantitatifs par rapport auxquels ils seront évalués, garantissant ainsi une adhésion totale au plan.

Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'un partage équilibré de la valeur au sein de nos participations est essentiel, dans la mesure où il favorise l'implication de chacun et contribue à instaurer des relations de confiance entre les actionnaires et les dirigeants. Aussi, lorsque cela est possible, nous sommes favorables à des schémas d'actionnariat salarié étendus dans nos sociétés en portefeuille.

- Feuille de route ESG revue annuellement à la lumière des réalisations de l'année
- Référent ESG parmi le top management de chacune des sociétés du portefeuille
- 67% des dirigeants des sociétés en portefeuille ont un objectif de rémunération variable conditionné à la performance ESG
- 100% de répondants à notre questionnaire ESG visant à mesurer quantitativement les progrès d'année en année



## Envers les collaborateurs

Nos collaborateurs représentent un élément clé de notre projet, aussi leur offrons-nous un cadre professionnel épanouissant et enrichissant, et une formation tout au long de leur carrière.

Nous faisons en sorte d'avoir une organisation de travail ouverte, favorisant l'échange et la communication entre toute l'équipe. Cela se concrétise notamment par des réunions régulières au cours desquelles nous abordons l'ensemble des sociétés en portefeuille, afin que chacun dispose d'un niveau d'information suffisant.

Nous avons mis en place une politique de rémunération dynamique, basée sur un alignement entre intérêts des collaborateurs et intérêts des porteurs de parts. Cette politique s'illustre notamment par un *Carried Interest* étendu à toute l'équipe de Latour Capital.

Le droit à la déconnexion a été officiellement formalisé par un avenant au contrat de travail de tous les salariés cadres de la société, et des mesures permettant de faciliter le télétravail ont également été mises en place.

Enfin, soucieuse de l'égalité femmes/hommes dans son secteur, Latour a signé la **Charte Parité de France Invest**, et s'engage ainsi publiquement à mesurer la parité dans ses équipes et dans son portefeuille et faire la promotion de la parité<sup>4</sup>.

**38% de femmes dans l'équipe**

**38% dans l'équipe d'investissement**

L'ambition de cette Charte est d'atteindre 40% de femmes dans les équipes d'investissement et 30% de femmes dans les comités de direction des participations d'ici 2030. Ce second objectif avait été atteint par Latour Capital en 2020, avec 35% de femmes dans les comités de direction au niveau du portefeuille. En 2021, les différentes entrées et sorties du portefeuille ont conduit à une baisse de ce taux à 15%. Latour Capital a fait l'acquisition de participations industrielles, secteur d'activité historiquement très peu féminisé (35% de femmes en moyenne parmi les 4 nouvelles sociétés en portefeuille) se traduisant par une faible représentation des femmes dans les comités de direction. Conscients de cet enjeu, nous l'appréhendons comme un réel axe d'amélioration pour les années à venir.

## Envers la société

Souhaitant avoir un impact sociétal large, nous avons également défini des axes clés en matière de mécénat. À titre d'exemple, nous sommes un mécène régulier des « Petits Princes », association reconnue d'utilité publique accompagnant depuis 30 ans des enfants et adolescents atteints de maladies graves dans la réalisation d'un de leurs rêves.

**10 000€ versés en 2021**

<sup>4</sup> Données au 31/12/2021

## Envers l'environnement

L'impact environnemental direct de notre activité est limité, néanmoins nous veillons à le réduire. A ce titre, nous avons mis en place un système de tri des déchets

Nous avons prévu de conduire en 2022 la **mesure de notre empreinte carbone** ainsi qu'un **diagnostic énergétique des locaux** occupés. Ces audits, complétés par l'établissement de plans d'action, visent à établir par la suite des objectifs de réduction et mettre en œuvre les actions les plus adaptées.

Conscients de l'enjeu que représente le changement climatique et le rôle des investisseurs dans la transition vers une économie bas carbone, nous avons adhéré à l'Initiative Climat International. Nous nous engageons ainsi dans les années à venir à réaliser une mesure progressive de l'empreinte carbone du portefeuille pour les entreprises, et à définir avec le management de ces entreprises un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique en lien avec l'Accord de Paris.

## Envers l'écosystème

Souhaitant avoir un impact positif sur l'ensemble de notre écosystème, nous nous engageons à promouvoir les pratiques d'investissement responsable dans notre industrie.

Nous nous engageons à faire preuve de transparence sur nos pratiques et à participer aux actions de place en facteur de l'investissement responsable. Nous sommes ainsi signataire de la **Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest**, qui promeut la mise en place de bonnes pratiques en matière économique, sociale, environnementale et de gouvernance. Nous sommes également signataires de la Charte Parité de France Invest.



Signataire **des Principes for Responsible Investment (PRI) des Nations Unies** depuis 2012, nous plaçons pour une meilleure prise en compte des enjeux ESG au sein de l'industrie financière. En signant les PRI, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes suivants :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision liés aux investissements.
2. Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

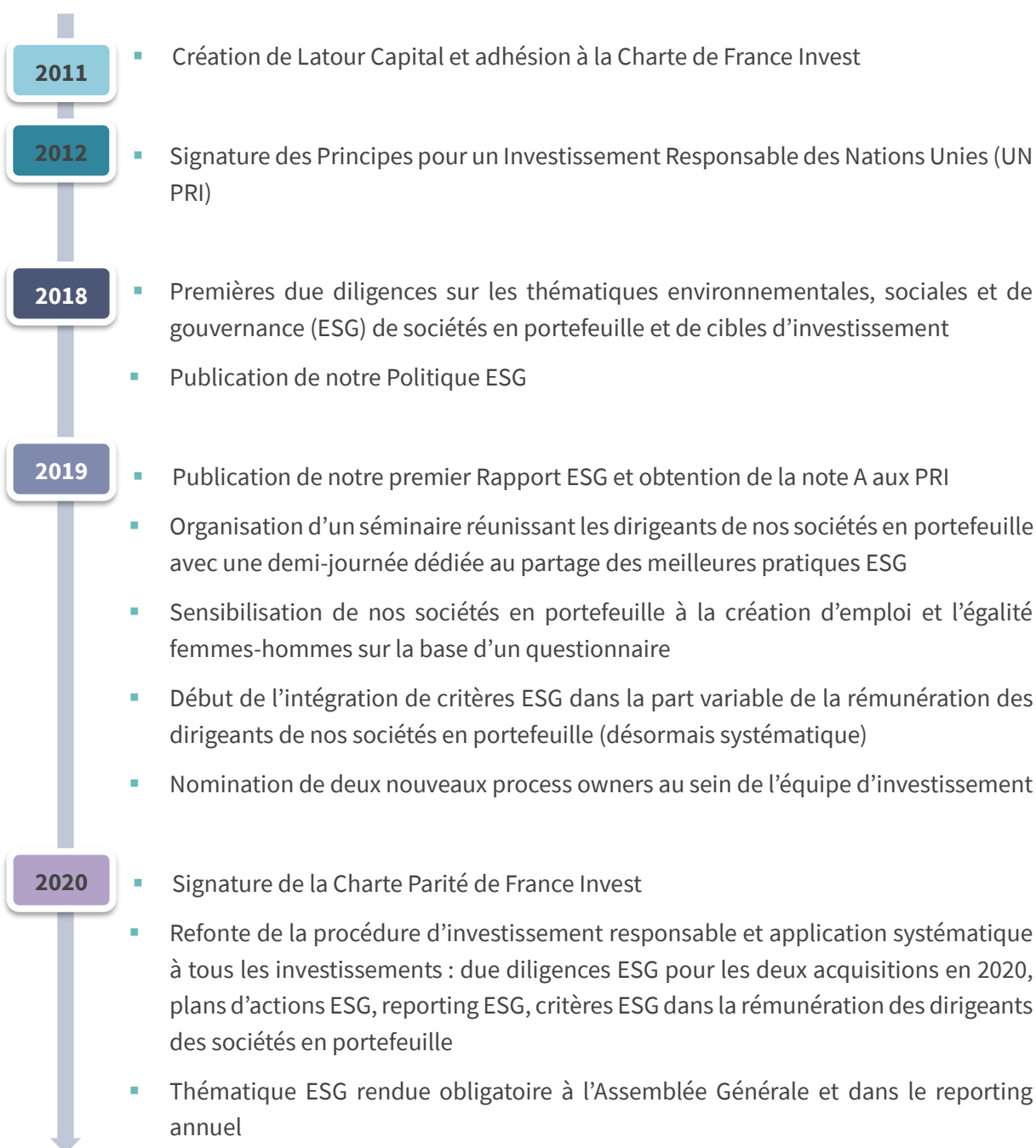


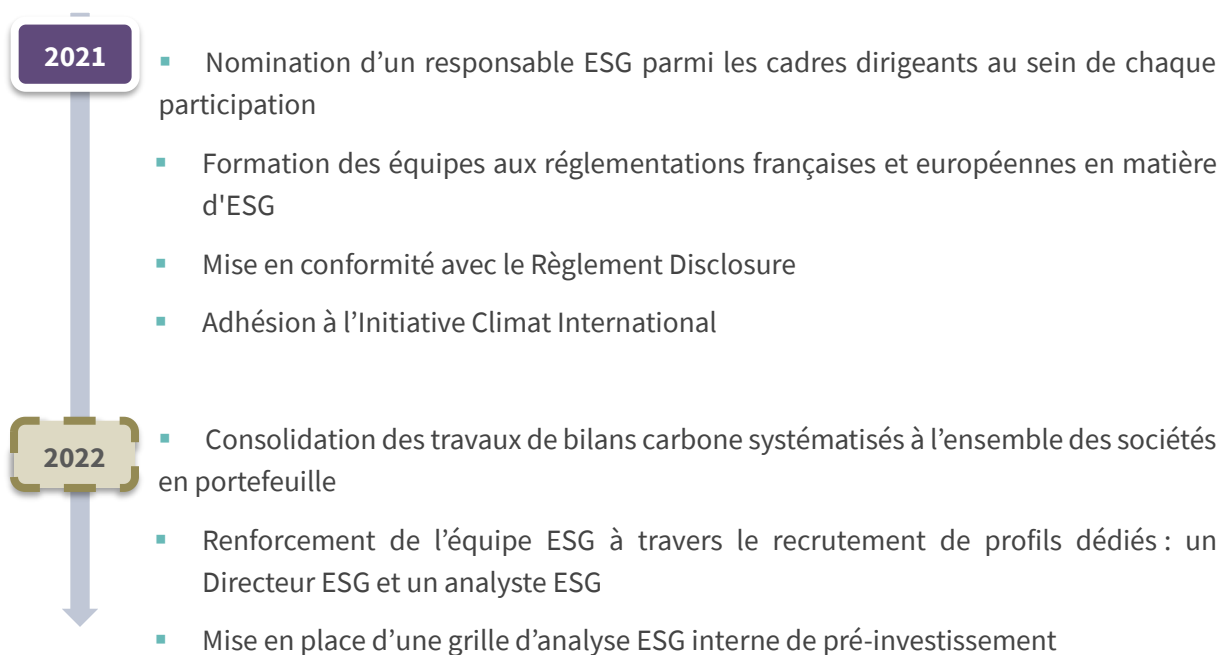
## Adhésion de l'entité à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Latour Capital participe aux initiatives collectives permettant d'accroître son efficacité d'actionnaire et investisseur responsable.

Nous nous engageons également à faire preuve de transparence sur nos pratiques et à participer aux actions de place en facteur de l'investissement responsable.

### Une décennie d'intégration progressive de l'ESG





## 2. Moyens internes déployés par l'entité



### Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Afin de s'assurer que Latour Capital se donne les moyens de ses ambitions, nous avons renforcé nos ressources internes.

L'**équipe ESG**, supervisée par Didier Gaudoux, est constituée de deux membres de l'équipe d'investissement ponctuellement épaulés par le directeur financier. Cette équipe mixte a pour but de s'assurer du caractère engageant et pragmatique des procédures ESG que nous mettons en place, à la fois au niveau de la société de gestion, mais également dans le cadre de la stratégie opérationnelle déployée par nos sociétés en portefeuille. L'équipe ESG est également chargée de fournir une formation adéquate à tous les employés de Latour Capital afin de s'assurer que les procédures ESG sont correctement suivies. En 2021, la part des équivalents temps plein (ETP) rapportée aux encours totaux gérés par Latour Capital s'élève autour de 5%.

Dans le cadre de son engagement continu en faveur d'une adhésion rigoureuse à l'investissement responsable et de renforcement de l'équipe ESG, Latour Capital a initié le recrutement d'un Directeur ESG dédié.

Latour Capital fait également appel à des **prestataires externes** sur divers volets :

- Formation ESG des équipes Latour Capital
- Stratégie, politique et *reporting* ESG
- Accompagnement des participations

- Stratégie SFDR

En 2021, Latour Capital a consacré une partie de son budget à l'ESG pour dépenses directes et indirectes, y compris le recours à des prestataires externes.



### Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Latour Capital souhaite offrir un cadre professionnel épanouissant et enrichissant à l'ensemble de ses collaborateurs, et une **formation tout au long de leur carrière**.

L'ensemble des collaborateurs est impliqué dans la prise en compte des critères ESG dans son métier. L'expérience et l'expertise des associés, notamment sur les secteurs industriels et financiers, permet à l'équipe une bonne appréhension des enjeux ESG spécifiques aux sociétés en portefeuille. Au regard des enjeux réglementaires clés pour notre profession (entrée en vigueur du SFDR, Taxonomie), une formation de l'équipe ainsi que l'organisation d'atelier dédié sur ces thématiques ont été organisés.

Par ailleurs, la Politique ESG de Latour Capital est communiquée à tous les collaborateurs et présentée lors de sessions de formation dédiées. La Politique ESG est également partagée lors de l'*onboarding* des nouveaux arrivants<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> A la date de la publication du Rapport, afin d'engager les collaborateurs dans la réduction de l'impact environnemental de Latour Capital, un guide interne a été communiqué à l'ensemble des collaborateurs et comprend des conseils sur les bons comportements à adopter sur le lieu de travail, lors des déplacements professionnels et à domicile en cas de télétravail pour limiter les impacts environnementaux.

### 3. Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité



#### Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance



Cédric Bannel  
Associé Fondateur



Didier Gaudoux  
Associé

Notre **démarche ESG** est portée et animée par deux de nos associés : Cédric Bannel, associé-fondateur de Latour Capital et Didier Gaudoux, associé.

La concrétisation de la démarche ESG est animée par une équipe composée de deux membres de l'équipe d'investissement (Caroline Ballaloud et Antoine Bonnefous) et assistée par le Directeur Financier, Camille Defaye, qui est notamment chargé de communiquer les réalisations ESG de

Latour Capital auprès de nos investisseurs.

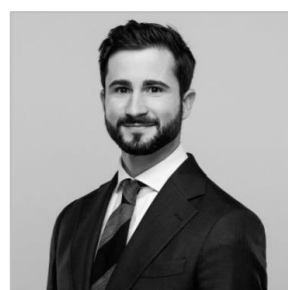
Le recrutement de collaborateurs expérimentés s'inscrit dans le cadre d'un engagement continu en faveur de l'investissement responsable et de la prise en compte des enjeux ESG. Ainsi, le recrutement de profils dédiés en 2022, en particulier un directeur ESG puis un futur analyste, permettront à la fois un renforcement de l'équipe et de notre démarche ESG. Le support d'un Responsable Conformité, dont le recrutement est également planifié en 2022, permettra d'assurer la prise en compte du volet « conformité réglementaire ESG » qui prend une importance de premier plan.

Le choix d'avoir constitué une **équipe ESG mixte**, mêlant fonctions centrales et membres de l'équipe d'investissement, a pour but de s'assurer que l'ESG trouve sa place au cœur de la stratégie d'investissement, à la fois dans le cadre de nos comités internes, mais surtout dans la stratégie financière et opérationnelle mise en œuvre sur le long-terme au sein des sociétés du portefeuille.

Au-delà de la **définition de la stratégie ESG** de Latour Capital et des **procédures internes** permettant de la concrétiser, cette équipe est chargée de **former les collaborateurs de Latour** afin de contrôler la bonne mise en œuvre de la politique ESG au niveau des sociétés en portefeuille.



Caroline Ballaloud  
Chargée d'Affaires Senior



Antoine Bonnefous  
Chargé d'Affaires Senior



En effet, il relève du rôle de l'équipe d'investissement de piloter le **suivi de la performance ESG** au sein de chacune des sociétés en portefeuille et s'assure que le sujet est bien débattu a minima une fois tous les trimestres en conseil de surveillance/administration.



## Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération

Latour Capital a mis en place **une politique de rémunération** conçue pour inciter l'équipe à atteindre les objectifs de durabilité de la société. Elle vise à assurer que les risques de durabilité soient pris en compte à chaque étape de nos opérations. Le mécanisme de rémunération prend en compte (i) le respect par l'équipe d'investissement de tous les process ESG de la société de gestion, à la fois pendant la phase d'investissement et la phase de détention, et (ii) la performance ESG de la société de gestion.

En plus des mécanismes de rémunération habituels, tous les collaborateurs (à l'exception des Associés) peuvent recevoir collectivement un bonus pour récompenser le respect des procédures ESG de l'entreprise. Ce bonus collectif est attribué proportionnellement au salaire et à l'ancienneté. Les Associés définissent chaque année le montant qui sera collectivement distribué, si l'équipe atteint au moins 50% des objectifs ESG définis. Ces objectifs sont divisés au niveau des participations (50%), et au niveau de la société de gestion (50%).

**Au niveau des participations**, les objectifs se divisent en deux sous-catégories :

- Phase de pré-closing (25%) : attester et valider que l'opportunité est 'ESG compatible' en respectant la politique d'exclusion de Latour Capital, réaliser une due diligence ESG par un tier en amont du *closing*, et s'assurer de la présence d'articles ESG dans le pacte d'actionnaires.
- Suivi annuel (25%) : mettre en place des critères ESG dans la rémunération variable du dirigeant, désigner un référent ESG parmi le CoDir, définir un plan d'actions ESG annuel et un *board* spécifique ESG. Nous prévoyons d'intégrer en 2022 un critère quant à la réalisation des Principal Adverse Impacts (PAI), relatifs à la réglementation SFDR.

**Au niveau de la société de gestion**, les objectifs se divisent en trois sous-catégories équi pondérées :

- Réalisation du point ESG sur chacune des participations sur une base trimestrielle ;
- Réalisation des objectifs au sein de Latour Capital : réduction de l'empreinte carbone, de la consommation d'énergie et du papier ;
- Respect des engagements Latour relatifs à la politique anti-harcèlement, le burn-out, la formation avec le stage en immersion et le respect des prestataires.

Cette politique de rémunération dynamique est ainsi basée sur un alignement entre intérêts des collaborateurs et intérêts des porteurs de parts.



## Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Comme déjà mentionné, au sein de Latour Capital, et ce depuis 2020, il est obligatoire de débattre des **réalisations ESG de nos sociétés** à minima tous les trimestres au cours des conseils d'administration et de surveillance. A la fin de chaque exercice, et pour chaque participation, ces discussions viennent alimenter le bilan ESG de l'année, qui sert de base de travail pour le plan d'actions de l'année à venir.

L'équipe d'investissement et l'équipe ESG pilotent conjointement le suivi de performance ESG au sein de chacune des sociétés en portefeuille et s'assurent que le sujet est abordé trimestriellement.

## 4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Nous sommes convaincus que rentabilité économique et responsabilité sociale sont compatibles. Cette conviction constitue le cadre de nos priorités en matière de philosophie de gouvernance d'entreprise, d'engagement, de politique de vote et de la manière dont nous traitons les conflits d'intérêts.

Nous nous sommes ainsi engagés à soutenir des activités pérennes, créatrices de valeur à long terme basées sur des modèles économiques rentables et durables et à porter ces valeurs dans ses politiques et pratiques d'actionnaires.



### Stratégie d'engagement auprès des sociétés en portefeuille

La **politique d'engagement actionnarial** de Latour Capital décrit la manière dont sont notamment assurés les éléments suivants :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- L'exercice des droits de votes et des autres droits attachés aux actions ;
- La coopération avec les autres actionnaires ;
- La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

Nous accompagnons nos participations en tant qu'investisseur responsable, dans l'ensemble des défis qu'elles ont à relever, y compris celui de prendre en compte l'intérêt de leurs parties prenantes et d'avoir un impact positif sur la société. Nous encourageons toutes nos sociétés en portefeuille à progresser sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui concernent leur activité.

#### Dialogue avec les sociétés détenues

Nous dialoguons activement et régulièrement avec les équipes dirigeantes de chaque participation et échangeons sur des sujets économiques et opérationnels. Ainsi, notre implication concernant les pratiques ESG se traduit lors de l'investissement par la conduite d'une **due diligence ESG systématique**, à la suite de laquelle un **plan d'action ESG** est établi pour la période d'investissement. Ce plan d'action est discuté et validé en accord avec le Management de la participation, et un point d'étape est effectué à minima une fois par an en Conseil de Surveillance.

Latour Capital a créé une « communauté ESG » à l'échelle du portefeuille, qui rassemble les responsables du développement durable de toutes les sociétés du portefeuille lors de réunions annuelles. L'objectif est de fournir à tous les responsables un forum adéquat pour échanger leurs points de vue sur la meilleure façon d'aborder la question du développement durable d'un point de

vue opérationnel, en bénéficiant ainsi des idées et des meilleures pratiques de toutes les autres entreprises. Ces tables rondes sont également l'occasion pour Latour Capital de dispenser des **formations ESG aux entreprises de son portefeuille**, sur des sujets spécifiques tels que la compréhension et la mise en œuvre de nouvelles réglementations.

En 2021, Latour Capital a initié l'accompagnement de ses sociétés en portefeuille sur les enjeux réglementaires récemment entrés en vigueur (SFDR, Taxonomie) et à venir (CSRD).



### Exercice des droits de vote

Nous agissons pour promouvoir nos valeurs d'engagement notamment ESG, lorsque nous exerçons notre **droit de vote au sein des entreprises en portefeuille**.

Latour Capital est seule habilitée à représenter les fonds qu'elle gère. Elle agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et exerce seule les droits de vote attachés aux titres des participations détenus par les FIA gérés.

Nous recevons, par mail ou par courrier, les informations et convocations des sociétés non cotées en portefeuille. A réception de ces informations, le gérant et les équipes en charge de la participation analysent les éléments transmis au regard des engagements ESG de Latour Capital, et exercent leurs droits de vote. Le vote est exercé exclusivement par correspondance ou sur place. Le vote pouvant être réalisé par correspondance, nous pouvons, le cas échéant, exercer nos droits de vote pour des sociétés non cotées de droit étranger.

Nous votons systématiquement aux Assemblées Générales des sociétés non cotées, quel que soit le seuil de détention.



### Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Conformément à sa philosophie, Latour Capital s'assure le plus tôt possible que la société cible n'est pas concernée par la **liste d'exclusion sectorielle** de l'entreprise, et n'opère dans aucun pays faisant l'objet de sanctions internationales ou figurant sur la liste des pays non coopératifs. Latour Capital veille à ce que les sociétés respectent les normes fondamentales du travail et les droits humains. La liste d'exclusion stipule que Latour Capital n'investira pas dans des industries ayant un impact négatif sur la société, telles que :

- Le secteur de l'armement (production ou distribution de mines anti personnel ou de bombes à sous-munition) ;
- La production ou la distribution de tabac ;
- La pornographie ;
- Les jeux d'argent ;
- La production ou la distribution de produits alcoolisés ;

- Les industries du charbon (si elles représentent plus de 10% du chiffre d'affaires), des sables bitumineux / pétrole et gaz de schiste (si elles représentent plus de 30% du chiffre d'affaires) ;
- Les dommages substantiels à l'environnement via la production de produits.

La liste d'exclusion sectorielle de Latour Capital est publiée dans la Politique ESG de Latour Capital.

Suite à son entrée en vigueur le 10 mars 2021, nous nous sommes concentrés sur l'enjeu de l'implémentation de la **Sustainable Finance Disclosure Regulation** (SFDR, ou Règlement Disclosure) et ses implications pour Latour Capital. En fin d'année 2021, accompagnés par le cabinet SIRSA, nous avons ainsi organisé des formations et des ateliers relatifs au Règlement Disclosure européen sur la finance durable et ses implications pour Latour Capital

Nous avons mené une réflexion approfondie à l'échelle de nos fonds existants et à venir afin de définir une stratégie ESG adaptée. Attachés à la dynamique de progrès que nous avons initiée tout en restant vigilant vis-à-vis des incertitudes encore fortes entourant la mise en œuvre de la SFDR, nous avons retenu une approche « raisonnable ».

Nous avons ainsi décidé que notre futur fonds serait classé « **article 8** » (i.e. « vert clair ») au sens de la SFDR car nous souhaitons promouvoir des caractéristiques sociales et environnementales dans le cadre de nos investissements. Plus précisément, nous avons retenu les champs de priorité s'inscrivant dans la volonté de Latour Capital d'agir en employeur responsable et en partenaire respectueux des Hommes et de l'environnement : (i) la santé et la sécurité au travail, (ii) le partage de la valeur aux salariés, et (iii) l'empreinte carbone.

Si nous avons retenu une classification neutre au sens de la SFDR pour les fonds Latour I, II et III nous avons néanmoins décidé de mettre en œuvre dès 2022 les mêmes procédures et diligences que celles prévues pour un fonds classé article 8, notamment pour les derniers investissements de Latour III.

## 5. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris



Nous nous engageons à prendre en compte les **enjeux climatiques sur l'ensemble du processus d'investissement**, à réaliser une mesure progressive de l'**empreinte carbone des entreprises du portefeuille**, et ainsi dans les années à venir, à définir avec le management de ces entreprises un plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre aligné avec la trajectoire de décarbonation progressive telle que définie par les objectifs internationaux l'Accord de Paris.

Point de départ à toute stratégie climat robuste, nous avons pris en 2021 la décision de mener des **bilans carbonés systématiques** sur l'ensemble des participations. A l'échelle du portefeuille, les scopes 1, 2 et 3 ont représenté plus de 2700 kt CO<sub>2,eq</sub> en 2021, dont 13% pour les scopes 1 et 2 (360 ktCO<sub>2,eq</sub>).

Notre portefeuille étant composé de sociétés appartenant à des secteurs très différents, les empreintes carbone calculées présentent une grande hétérogénéité, aussi bien en termes d'intensité (tCO<sub>2,eq</sub> vs. chiffre d'affaire), de type d'émission (part du scope 3 oscillant entre 50 et 99%) et de marge de manœuvre (certains postes d'émission scope 3 sont peu adressables).

### Trajectoires carbone et plans de décarbonation

Latour Capital privilégie la fixation d'objectifs de décarbonation s'appuyant sur les recommandations et outils développés par la **Science Based Target initiative (SBTi)**, reconnue internationalement et s'appuyant sur les travaux du GIEC. Nous nous concentrons sur la fixation d'objectifs à « court terme » (~2030, '*near-term science-based targets*') précisant la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre requise à l'échelle de chaque entreprise afin de contenir le réchauffement climatique à +1,5°C par rapport au début de l'ère préindustrielle.

Latour Capital priorisera dans un premier temps (2022 et 2023) l'établissement des cibles de décarbonation compatibles SBTi sur les participations industrielles (i.e., Kandelium, Omni-Pac, SULO) qui concentrent plus de 95% de l'empreinte carbone scopes 1 et 2<sup>6</sup> de notre portefeuille.

En parallèle de l'établissement de ces cibles nous recenserons les plans d'actions de décarbonation existants. Nous évaluerons l'écart entre les réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> déjà identifiées et les cibles à atteindre. Nous accompagnerons nos participations dans la consolidation et le déploiement de plans d'action alignés avec les cibles de décarbonation établies.

<sup>6</sup> L'établissement d'une trajectoire de décarbonation relative au scope 3 est facultative pour les petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 500 salariés.



## SULO

- SULO Groupe calcule ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les scopes 1, 2 et 3.
- 91% des émissions sont des émissions de Scope 3, principalement dues à l'achat de produits et services et au transport. En effet, la majorité des émissions (49%) provient des achats auprès des prestataires externes.
- Les consommations d'énergie génèrent 3 % d'émissions directes de GES (scope 1) et 6 % d'émissions indirectes de GES (scope 2) du groupe.
- Pour chaque source d'émission, y compris le scope 3, le Groupe a initié l'identification d'axes d'amélioration, avec des actions concrètes visant à limiter son impact sur le réchauffement climatique.
- La prise en compte de l'impact carbone dans les décisions d'investissement, une mesure plus opérationnelle du scope et la précision des cibles de décarbonation constituent les principaux chantiers pour les exercices 2022 et 2023.



### Le suivi d'indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Afin de définir des plans d'actions précis, Latour Capital et ses participations s'appuient sur un ensemble d'**indicateurs mesurés périodiquement**, visant notamment à (i) déterminer l'impact de l'entreprise sur son environnement et sur le climat ; (ii) mesurer les progrès de chaque entreprise pour agir en employeur/partenaire conscient de sa responsabilité sociale.

Dans le cadre de la stratégie ESG définie suite à l'entrée en vigueur de la SFDR (classement « article 8 » pour notre prochain fonds), nous avons en particulier retenu des indicateurs permettant de suivre la performance des sociétés en portefeuille tels que :

- la formalisation d'une politique et les certifications en matière de santé et sécurité, le taux de fréquence des accidents du travail ;
- la part des salariés bénéficiant du mécanisme de partage du capital, la part des salariés actionnaires et la part du capital détenu par les salariés ;
- le bilan carbone (scopes 1, 2 et 3), les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En complément de ces indicateurs clé pour Latour Capital, nous encourageons et accompagnons chaque participation dans la définition de critères ESG spécifiques à leur business model, via une logique d'analyse de matérialité.

Pour chaque indicateur prioritaire quantitatif identifié, des engagements chiffrés sont pris.

## 6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



Comme défini dans sa stratégie d'investissement, Latour Capital réalise systématiquement une **due diligence ESG** lors de chaque investissement des fonds gérés. A l'instar des autres indicateurs environnementaux, **la biodiversité est l'un des thèmes abordés** dans le processus de due diligence lorsque l'enjeu se révèle matériel : c'est généralement le cas lors de l'analyse de sociétés industrielles, en fonction notamment de la localisation et de l'environnement proches des sites industriels.

Nous analysons aussi bien les risques associés à l'investissement potentiel (proximité des zones naturelles protégées, pollution/contamination des sols) que les opportunités (produits et services favorisant la protection de la biodiversité).

En phase de détention et lorsque l'enjeu est matériel, nous suivons et encourageons la prise en compte d'indicateurs liés à la biodiversité. Ainsi, 5 sections de notre **questionnaire ESG** envoyé annuellement à l'ensemble de nos participations ciblent directement la biodiversité.

Nous suivons notamment la cartographie des sites et activités de notre portefeuille afin d'identifier les 'zones clés' d'exposition. Les *key biodiversity areas* (KBAs) tels que définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) sont des sites qui contribuent de manière significative à la préservation de la biodiversité au niveau mondial - dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins. Nous suivons également la formalisation d'une politique de préservation de la biodiversité, l'identification des différents impacts négatifs identifiés sur ces zones, les pressions directes et indirectes, ainsi que les mesures mises en place pour les prévenir et les atténuer.

### Oak-Nation

- Par son métier de foresterie, Oak Nation s'engage dans le respect de la forêt, de la matière première et de sa traçabilité. Depuis 2004, Maison Charlois, rattachée à Oak Nation, arbore la certification PEFC (programme de certification pour une gestion durable de la forêt).
- Les fournisseurs sont rigoureusement sélectionnés, en privilégiant systématiquement la certification PEFC. Le premier fournisseur du Groupe Oak Nation est l'Office National des Forêts (ONF), ce qui permet année après année, de garantir la qualité du bois, le renouvellement des forêts et le respect de la biodiversité.
- Investi dans la gestion durable des forêts, Maison Charlois a lancé en 2019 son programme de reboisement, porté par le Fonds Charlois pour l'Art et la Forêt. Cette vaste opération de plantation d'arbres (40 000 plants par an en moyenne) en France, établit un programme sur près de 10 ans, tenant compte de la préservation de la biodiversité. Ce programme de plantation est réparti sur plusieurs forêts en France et représente plus de 400 000 arbres répartis sur près de 140 ha.

Au-delà de ces premiers suivis et initiatives, nous ambitionnons de définir une stratégie dédiée pour identifier et atténuer les risques liés à la biodiversité au sein de nos entreprises en portefeuille, idéalement pour 2023/2024.

Néanmoins, contrairement à l'enjeu climat/carbone aujourd'hui clairement défini (KPIs mesurables et mesurés, objectifs partagés, plans d'action activables), **nous constatons pour le moment un réel déficit de référentiels et méthodologies opérationnels et activables** sur cet enjeu complexe, qui ne nous permet pas, pour l'instant, de définir une stratégie biodiversité opérationnelle pertinente.

Nous restons attentifs aux initiatives de place émergentes et suivrons les décisions et actions engagées suite à la COP 15 biodiversité de Montréal (décembre 2022).

## 7. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques



Latour Capital estime que les facteurs ESG sont d'une importance capitale, car ils représentent à la fois un **risque potentiel important** et une **grande opportunité**. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'intégrer une analyse des risques extra-financiers afin d'avoir une meilleure appréhension des risques et des opportunités ESG.

Pour s'assurer que ces enjeux critiques sont correctement pris en compte dans ses opérations quotidiennes, Latour Capital a adopté une approche responsable et rigoureuse de la durabilité, selon laquelle les considérations liées à la durabilité sont systématiquement intégrées à chaque étape du processus d'investissement : depuis l'identification des opportunités d'investissement, la phase de pré-investissement (vérification préalable de la durabilité et présentation des conclusions au comité d'investissement), la phase de détention (rapports et plans d'action de durabilité) et la phase de sortie (caractéristiques de performance de durabilité).

Dans un premier temps, notre démarche de prise en compte des critères ESG s'inscrit dans **l'identification des sociétés ayant un fort potentiel de performance et de croissance durable sur le long terme**. Ainsi, la gestion des risques s'établit en premier lieu par les exclusions sectorielles - détaillées dans la Politique ESG de Latour Capital.

Nous évaluons nos participations avec le prisme des risques et des opportunités ESG, selon les thèmes suivants : la gouvernance, l'environnement, l'énergie, l'empreinte carbone, l'utilisation des ressources, la biodiversité, le capital et le développement humain, la santé et la sécurité, l'égalité et la diversité, la chaîne de valeur, etc. Ces éléments sont revus annuellement dans le cadre de la **gestion des risques**.

Notre grille d'analyse interne de pré-investissement inclut cette notion d'analyse de risque.

## 8. Vision consolidée des enjeux ESG et de la contribution aux Objectifs du Développement Durable

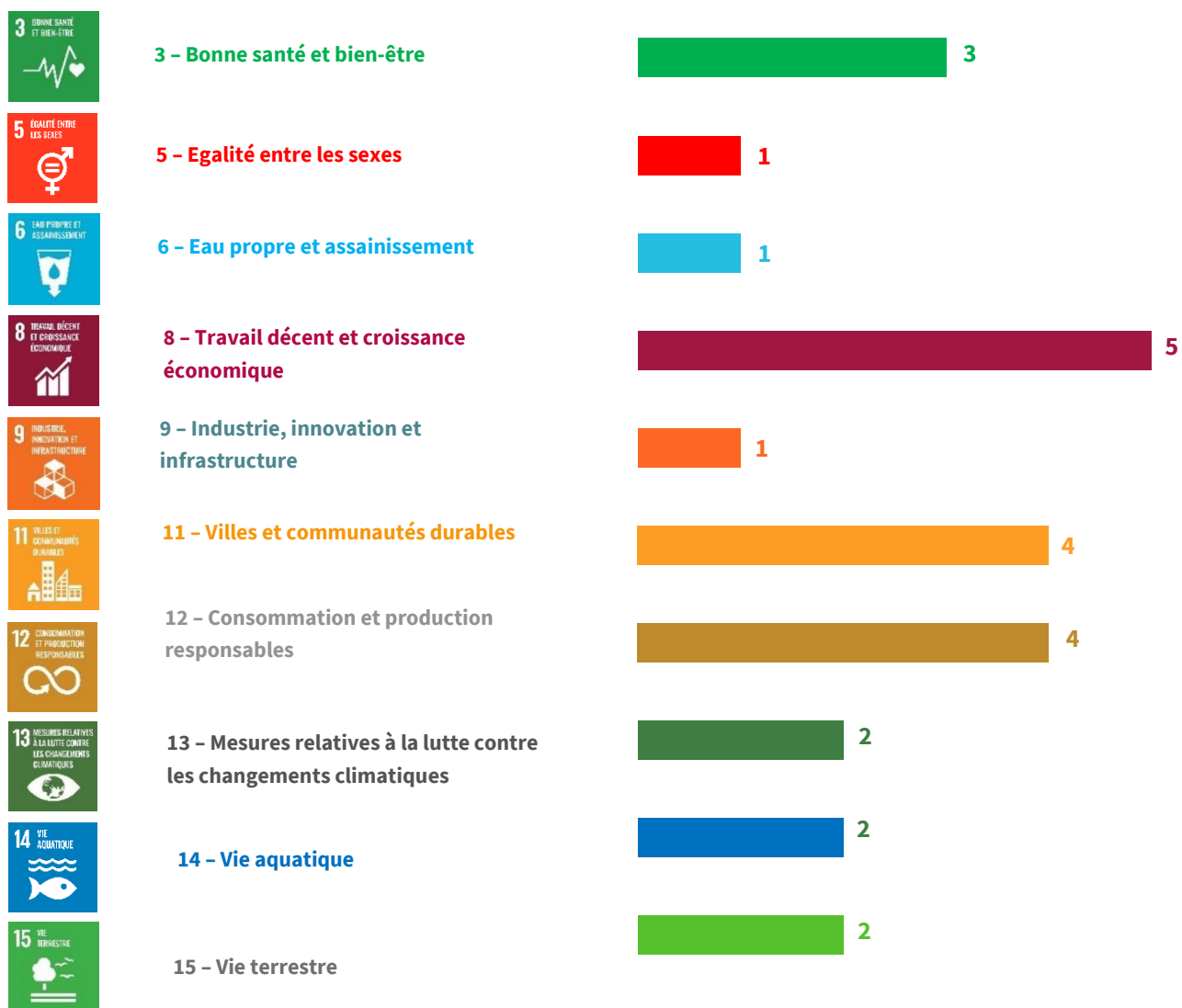
Latour Capital a choisi de communiquer sur les **Objectifs de Développement Durable** (ODDs) auxquels contribue positivement chaque participation via son modèle d'affaires. Les ODDs ont été identifiés en collaboration avec les interlocuteurs de chaque participation.



17 objectifs pour l'humanité et pour la planète: les Objectifs de Développement Durable sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir.

Au nombre de 17, les Objectifs de Développement Durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des états membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit un plan sur 15 ans visant à réaliser ces objectifs.

Nous présentons ci-dessous une version consolidée, permettant d'identifier la contribution du portefeuille à ces ODDs.





## 9. Performance ESG 2021 du portefeuille

Les données qui suivent concernent l'année 2021 et ont été collectées via l'envoi de questionnaires aux participations, et complétées le cas échéant par des échanges avec les participations. La cadre réglementaire et le périmètre du portefeuille d'investissement de Latour Capital ayant subi d'importantes modifications au cours de l'année de référence du présent rapport, nous avons choisi de ne pas présenter de comparaison avec les années passées.

Le périmètre couvert correspond aux 9 sociétés suivantes : Oxand, Kandelium, Oak Nation, SULO, Funecap, Primonial, Santiane, Omni-Pac et Groupe RG. Lorsque le périmètre est plus restreint, cela est précisé (en cas de non-disponibilité de l'information par exemple).

### Environnement

Participations ayant formalisé une **politique environnementale**

8 participations répondantes.

75%

- **Empreinte carbone et enjeux climatiques**

Participations ayant déjà réalisé une **évaluation de l'empreinte carbone** de leur activité

9 participations répondantes.

78%

Les participations du groupe ayant réalisé une évaluation de leur empreinte carbone ont toutes pris en compte les scopes 1, 2 et 3, c'est-à-dire leurs émissions directes et indirectes.

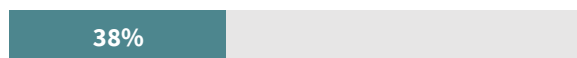
Les résultats présentés ci-dessous ne sont pas comparables compte tenu de la diversité des activités représentées et des méthodologies de calcul.

Participations	Total Emissions de gaz à effet de serre (tCO <sub>2</sub> eq)
Oxand	--*
Kandelium	505 000
OAK Nation	13 698
Sulo	277 412
Funecap	37 049
Primonial	1 646 083
Santiane	1 600
Omni-Pac	117 812
Groupe RG	132 359

\*Donnée non disponible, au regard du chiffre d'affaire et du secteur d'activité d'Oxand les émissions sont estimées autour de 1000 tonnes de CO<sub>2,eq</sub>/an.

Participations ayant formalisé une **politique de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES)**

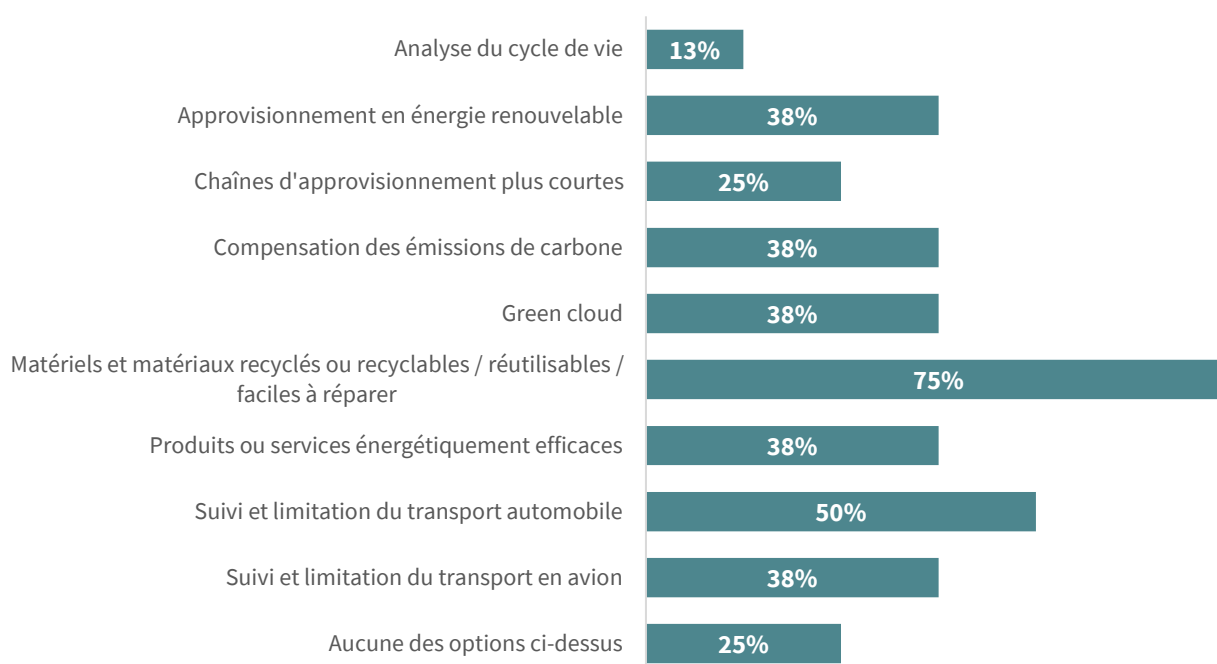
8 participations répondantes.



Les principales pratiques évoquées pour réduire l'impact environnementale sont les suivantes : la réduction de la consommation de matières premières et de la fourniture et des déchets en plastique, suivi par les initiatives visant à réduire la consommation d'eau, l'application des modèles de production circulaire et les initiatives pour la protection de la biodiversité.

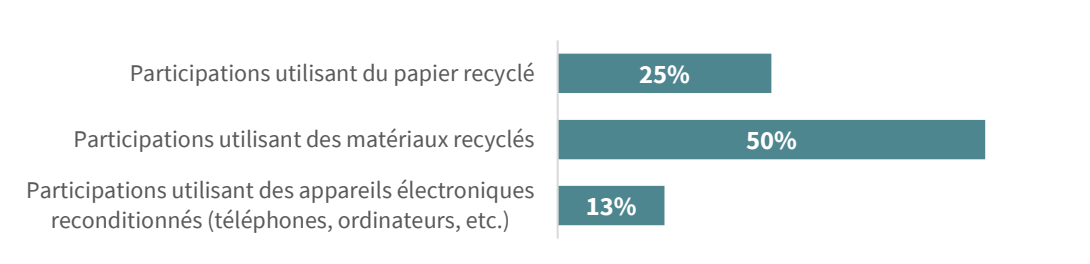
- **Bonnes pratiques pour réduire les externalités environnementales**

De nombreuses pratiques permettant de réduire les externalités environnementales ont été remontées par les sociétés en portefeuille (8 répondants).



- **Impact environnemental des produits et services**

Au-delà des externalités liées aux activités, les participations du portefeuille œuvrent activement à la réduction de l'impact environnemental de leurs produits et services.



8 participations répondantes.

Parmi ces pratiques :

- SULO a de plus en plus recours à du PEHD d'origine recyclée, réutilise des roues ou des couvercles quand cela est possible, et travaille à la réduction du poids des poubelles pour limiter la consommation énergétique ;
- OAK NATION recycle 98% de ses déchets et valorise 100% de ses matières premières (chêne) ;
- Omni-Pac est un acteur de l'économie circulaire qui utilise la fibre moulée - matériau issu du recyclage de la filière papetière : il est naturel, 100% recyclable, respirant et compostable.

## Social

- **Emploi**

L'**effectif consolidé** du portefeuille est de **8088 ETP** (Equivalents Temps Plein).

La **création nette d'emploi** est de **+39 ETP** (Equivalents Temps Plein) sur 2021<sup>7</sup>.

- **Santé Sécurité**

La santé-sécurité est un enjeu important pour la plupart des sociétés du portefeuille, notamment les sociétés industrielles (SULO, Oak Nation, Omni-Pac...)

Ainsi, l'ensemble des sociétés suit les statistiques liées à l'accidentologie et mettent en œuvre des actions afin de prévenir les risques d'accidents ou de situations à risques et d'améliorer la qualité de vie au travail. Le nombre d'accidents du travail (avec arrêt) en 2021 s'élève à **337** sur 8 participations répondantes, dont aucune n'a été confrontée à un accident mortel.

- **Egalité Femmes/Hommes**

La **part moyenne de femmes dans l'effectif total** au sein des sociétés du portefeuille s'élève à **30%** en 2021.

8 participations répondantes.

La **part moyenne de femmes parmi les cadres** au sein des sociétés du portefeuille s'élève à **20%**.

<sup>7</sup> Périmètre : 7 sociétés sur 9 (Oxand, Kandelium, Oak Nation, SULO, Funecap, Santiane et Omni-Pac). Méthode de calcul : Embauches permanentes - Départs permanents. Oxand a reporté sur le périmètre France uniquement.

8 participations répondantes.

En 2021, 6 participations ont indiqué avoir calculé leur **index de l'égalité professionnelle hommes femmes**<sup>8</sup> : Funecap, Omni-Pac, Primonial, Groupe RG, SULO et Santiane. La note globale de la participation Omni-Pac n'étant pas disponible à date, la moyenne des index des 5 autres sociétés du portefeuille s'établit à **83/100**.

Moyenne des index Egapro des sociétés répondantes en 2021

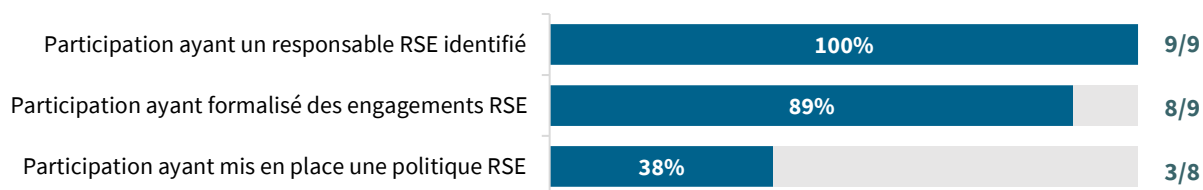


## Gouvernance

- **Gouvernance RSE**

**100%** des participations du portefeuille ont un responsable RSE identifié à fin 2021.

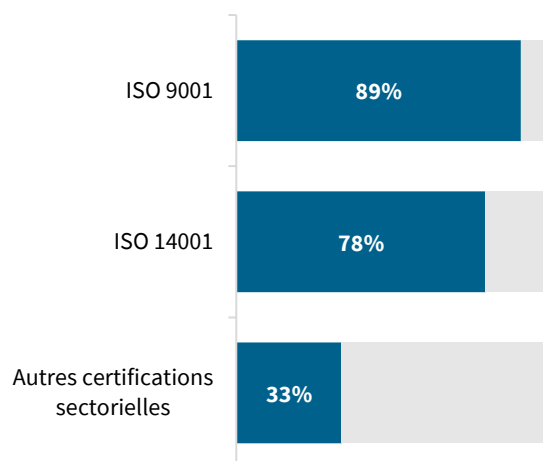
89% d'entre elles ont formalisé des engagements RSE et/ou une Charte RSE, et trois d'entre elles ont mis en place une politique RSE.



La certification par des normes ISO ou référentiels similaires est utilisée par les sociétés comme référence pour certifier, entre autres, les systèmes de management de la qualité, santé sécurité ou encore environnement. Ce sont des certifications de plus en plus exigées par les clients.

**78%** des participations ont ainsi fait certifier toute ou partie de leur activité. Les plus fréquentes sont présentées ci-contre.

Autres certifications sectorielles mentionnées : ISO 50001 (Energie) et ISO 45001 (Santé et Sécurité au travail)



ISO 14001 : Système de management de l'environnement / ISO 9001 : Système de management de la qualité

- **Diversité au sein des instances de gouvernances**

<sup>8</sup> L'Index de l'égalité professionnelle a été conçu pour faire progresser au sein des entreprises l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Il permet aux entreprises de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression. Lorsque des disparités salariales sont constatées, des mesures de correction doivent être prises. <https://index-egapro.travail.gouv.fr/>

### Comités de direction ou exécutifs

La part moyenne de femmes siégeant au comité de direction s'élève à **15%** en 2021.

- **Ethique des affaires**

Il n'y a eu aucun litige lié à l'éthique des affaires en 2021 sur les sociétés du portefeuille.

**78%** des participations ont un **code éthique et/ou un code de conduite**, et **67%** ont une **politique de lutte contre la corruption**, formalisés.

- **Dans la supply chain**

Participations ayant défini une **politique ou charte d'achats responsables**

*8 participations répondantes.*



25%

Participations prenant en considération des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans **l'évaluation ou les audits de ses fournisseurs**

*8 participations répondantes.*



38%

- **Cybersécurité**

L'ensemble du portefeuille est conscient des enjeux de cybersécurité et de protection des données personnelles ou sensibles et y a associé les processus de gouvernance appropriés.

Participations ayant formalisé des engagements relatifs à la **sécurité des systèmes d'information**

*9 participations répondantes.*



100%

## Contacts

LATOUR CAPITAL - 104 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris | Tél. (33) 1 40 62 30 00

Didier Gaudoux – Associé – [dgaudoux@latour-capital.com](mailto:dgaudoux@latour-capital.com)

Quentin Faulconnier – Directeur ESG – [qfaulconnier@latour-capital.com](mailto:qfaulconnier@latour-capital.com)

Camille Defaye – CFO – [cdefaye@latour-capital.com](mailto:cdefaye@latour-capital.com)